

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du Mercredi 23 Août 2021

Présents : Patrick CASSASSUS, Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Steven LLEWELYN, Brice PARINET (Président de séance), Jean-Pierre PLANQUE, Victor SIMON, Didier VALSAQUE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

- Courrier de **M. Bruno YVER**, en date du 7 Juillet 2021, concernant son souhait de mettre fin à sa carrière arbitrale. La Commission prend note. Elle le remercie pour ses nombreuses années de service et lui souhaite une bonne continuation.
- Courrier de **M. Doré MORTIER**, en date du 20 Aout 2021, concernant sa demande d'arbitrer le dimanche matin. La Commission prend note. Elle donne son avis favorable sous réserve que son renouvellement de licence soit effectif.
Transmission à la section désignation.
- Courrier de **M. Mansour TOURE**, en date du 4 Aout 2021, souhaitant connaître les modalités afin de devenir arbitre spécifique. Afin de devenir arbitre spécifique, une demande officielle doit être formulée à l'attention de la Commission, qui statuera une fois le candidat observé.
- Courrier de **M. Karim AZIEZ**, en date du 6 Aout 2021, concernant sa demande d'arbitrer le dimanche matin. La Commission prend note. Elle donne son avis favorable sous réserve que son renouvellement de licence soit effectif.
Transmission à la section désignation.
- Courrier de **M. Yassine MANSOURI**, en date du 14 Aout 2021, concernant sa demande de devenir arbitre spécifique. La Commission prend note, M. MANSOURI sera observé en qualité d'arbitre assistant sur une rencontre. Une fois observé, la Commission délibérera et lui transmettra sa décision.
Transmission à la section désignation.
- Courrier de **M. Timour GARMASHOV**, en date du 16 Aout 2021, concernant sa demande d'officier le samedi après-midi. La Commission prend note. Elle donne son avis favorable sous réserve que son renouvellement de licence soit effectif.
Transmission à la section désignation.

DECISIONS DE LA CDA

Situation de **M. Ahmed DIOMANDE** (n°2543628361 – Sartrouville FC) qui souhaite prendre une année sabbatique pour raisons professionnelles au titre de la saison 2021/2022. **La Commission émet un avis favorable sur sa demande de congé sabbatique** sous réserve du renouvellement de sa licence.

Transmission de la présente décision à l'intéressé ainsi qu'à son club.

Aucune autre question étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion a pris fin à 19h00.